

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage)	1
Récépissés de déclaration d'Associations	17
(Avis de perte de titres fonciers)	22

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Le lundi 1^{er} septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Hédzranawoé, Commune de Lomé ; préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1882, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 1870, dont l'immatriculation a été demandée par Mme de SOUZA Ayaba, commerçante demeurant à Lomé, 14, Rue Bonaparte suivant réquisition du 28 septembre 1988, n° 13856.

Le mercredi 17 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 14 ca, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 2 bis, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Messan Ablanfan et Mme, née Fiawoq Awoyo Evy, tous deux professeurs, demeurant à Lomé, Lycée Technique Eyadéma) Tél : 21-10-94 suivant réquisition du 18 janvier 1990, n° 14624.

Le jeudi 25 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par les lots n°s 230 et 231, au sud par le lot n° 235, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 232, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Togbonou Aku, directeur de société, demeurant à Lomé, Aflao Soviéép s/c de M.

Akouété T. Gbenyedzi OPAT-Lomé Tél : 21-44-71 suivant réquisition du 14 décembre 1990, n° 15138.

Le jeudi 11 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Commune de Kara consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 74 ca, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par la propriété Bederaman, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par la collectivité Edjéou Kemeyo, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Tatcho Akoua Magniloubè, ingénieur supérieur de laboratoire, demeurant à Lomé s/c de M. Tatcho Panessa, direction générale des Impôts et des Domaines suivant réquisition du 27 septembre 1991, n° 15570.

Le lundi 8 septembre 1997 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 10, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Laté Dovi, géomètre - cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko-Palako, mandataire de Mme Gagnon Ahoefa Marguerite, commerçante à Lomé suivant réquisition du 2 octobre 1991, n° 15577.

Le lundi 8 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Dogbéavou Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 276 et à l'est par le lot n° 274, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nimon-Toki Tiou, électricien à la CEET, demeurant à Tokoin Dogbéavou, Tél : 21-27-44 — Lomé suivant réquisition du 6 février 1992, n° 15741.

Le jeudi 11 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin Vovoudomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 66 a 74 ca, connu sous le nom de Anamigbété Conджи et borné au nord par la propriété Koussawo Dosséh, au sud par la propriété Têko Têtê, à l'est par une piste de 12 m, à l'ouest par les propriétés de Vate Datevi, Klikpo Amoussouvi, Tétégan Midioameha, Amewanou Hounsikpe, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Boè-Allah, ingénieur du génie rural en retraite, demeurant à Aflao s/c de Lawson Laté Dovi, géomètre - cartographe à Lomé suivant réquisition du 12 mars 1992, n° 15791.

Le jeudi 11 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 a 24 ca, connu sous le nom de Avéta et borné au nord par la collectivité Koulelor, au sud par la route de Djagblé, à l'est par la route de Kpomé et à l'ouest par la route d'Avéta, dont l'immatriculation a été demandée par M. Konlambigue Pikabé, directeur de société, demeurant à Lomé II, Tél : 21-16-59 / 21-82-73 suivant réquisition du 1^{er} octobre 1993, n° 16210.

Le vendredi 12 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 ha 49 a 57 ca, connu sous le nom de Zogbla Kopé et borné au nord par Agbassa Esse, au sud par Agbassa Esse, à l'est par Dick Semékono et à l'ouest par Ahonola Semékono et la propriété Bosro Soka, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Konlambigue Pikabé, directeur de société, demeurant à Lomé, Tél : 21-16-59 et 21-82-73 suivant réquisition du 1^{er} octobre 1993, n° 16211.

Le jeudi 18 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badja, préfecture de, l'Avé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 47 ha 53 a 91 ca, connu sous le nom de Dzogbégan et borné au nord par la propriété Assito Dzivéno, au sud par les propriétés Kondo Kumani et Trovo Komi, à l'est par les propriétés Kodjo Adzafia, Adzrakiti Dagboé, Kokou Dzédzé, Kokou Dzédzé, à l'ouest par les propriétés Kodjo Dzafia, Ehlo Koudi Safui et Amados, dont l'immatriculation a été demandée par le M. Dravi Mokpokpo, fonctionnaire des Nations Unies, demeurant à Rome — Italie, Tél : 21-21-47 — Lomé suivant réquisition du 24 février 1994, n° 16381.

Le mardi 30 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 2 ca, connu sous le nom de Legbassito et borné au nord par la collectivité Nougalo Koffi, au sud par la collectivité Djemeké Gakpé, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gavon Beni, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agegee Koukouvi, agent de navigation, demeurant à Lomé, s/c de M^e Aquereburu, Notaire à Lomé, 43, Avenue de Calais suivant réquisition du 31 mars 1994, n° 16432.

Le mercredi 10 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Commune de Kara consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 20 a 42 ca, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'ouest par des lots non dénommés, au sud par la route Kara - Kétao et à l'est par une rue non dénommée de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bitho Essohoua, fonctionnaire en retraite, Tél : 21-66-08 / 22-28-25 suivant réquisition du 11 juillet 1994, n° 16572.

Le vendredi 5 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a, et borné au nord par le lot n° 246, au sud par le lot n° 250, à l'est par le lot n° 249 et à l'ouest par la rue en projet de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kponton Q. D. Nhaho Sissi, commerçant, demeurant à Lomé Hédzranawoe s/c de Agbemabiassé Amétépé Komlan BP 80099, Tél : 25-95-38 suivant réquisition du 29 juillet 1994, n° 16618.

Le mardi 9 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 38, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 37 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le M. Komedja Komla Edem Samuel, directeur de l'Imprimerie de la Cité, demeurant à Lomé Aflao Avenou, Tél : 25-58-47 BP 13409 suivant réquisition du 8 août 1994, n° 16632.

Le lundi 22 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 780, au sud par les lots n° 784 et 785, à l'est par le lot n° 782 et à l'ouest par une rue en projet de 28 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson-Braque K. E. N'Soukpon Bényi, comptable, demeurant à Lomé BP 30731 — Tél : 21-47-55/56 suivant réquisition du 25 octobre 1994, n° 16813.

Le lundi 15 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpessi, préfecture des Lacs consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 27 a 26 ca, et borné au nord par Lèguédé et Drafoe Sessinoualé, au sud par Drafoe Kossivi, à l'est par Drafoe Amouzou et à l'ouest par Drafoe Sessinoualé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly Wowoezi E. Komlanvi, gérant de société en retraite, demeurant à Lomé 36, Bd des Armées BP 1004 suivant réquisition du 4 novembre 1994, n° 16830.

Le vendredi 26 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 1 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1014 et 1013 et à l'ouest par les lots n°s 1009 et 1010, dont l'immatriculation a été demandée par M. Rafiu Omolumo, commerçant, demeurant à Lomé Agoènyivé s/c de Davon K. Fiavi Olivier Sce des Domaines Lomé suivant réquisition du 19 janvier 1995, n° 16931.

Le jeudi 4 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Sagbado Wonyomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Sagbado Wonyomé et borné au nord par le lot n° 795, au sud par le lot n° 797, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 796 bis, dont l'immatriculation a été demandée par M. Combey Tete Amêh, électricien, demeurant à Lomé, mandataire de Mlle Domingo Akouélé Marie Josée suivant réquisition du 20 janvier 1995, n° 16936.

Le mardi 2 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Hédzranawoè, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 23 a 66 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 888 et 898, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues respectivement de 14 m, 16 m et 20 m, dont l'imma-

trication a été demandée par M. Agbessi Komi, topographe, demeurant à Lomé Tokoin, route de l'aéroport, Tél : 26-58-24, mandataire de Peter Tetteh Konney suivant réquisition du 19 avril 1995, n° 17087.

Le mercredi 10 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sangouéra Legbassito Hadavé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 51 a 91 ca, connu sous le nom de Hadavé et borné au nord par les propriétés Agbavon Sodoga et Kouzao, au sud par les propriétés Houmey et Attigli Flima, à l'est par la propriété Agbalegnon et à l'ouest par les propriétés Agbéko et Gbemou Attisso, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akpagan A. T. Senam, employée à CENETI, demeurant à Lomé en l'Etude de M^e Ecoué Acouetey, Notaire à Lomé, 216 Bd du 13 Janvier suivant réquisition du 28 avril 1995, n° 17107.

Le lundi 8 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Yadé, préfecture de la Kozah consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 34 ca, connu sous le nom de Yadé et borné au nord par la collectivité de Tchelim, au sud par la collectivité Kamalo, à l'est par la collectivité Beguedou et à l'ouest par l'emprise de la haute tension, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bakpessi Kadanga Abozou, professeur, demeurant à Aflao Gakli, Tél : 25-12-20 suivant réquisition du 12 mai 1995, n° 17127.

Le lundi 29 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 13, à l'ouest par une rue de 24 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Locoh Tingbo Azangoun, enseignant au lycée de Tokoin, demeurant à Nyékonakpoè, Tél : 22-47-55 suivant réquisition du 12 juin 1995, n° 17172.

Le mardi 16 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara Kpeyinboa, préfecture de la Kozah consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 15 a 41 ca, connu sous le nom de Kpeyinboa et borné au nord par la propriété Tidjani S., au sud par la propriété Boukari Mama, à l'est par la propriété Abidji et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tidjani Dourodjaye Segoun B., économiste, demeurant à Lomé, Résidence du Bénin, Tél : 26-04-08, mandataire de M. Tidjani Dourodjaye Abdel-Kader Adeleké Moamar suivant réquisition du 1 juin 1995, n° 17157.

Le lundi 15 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pya, préfecture de la Kozah consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 52 ca, connu sous le nom de Akéi et borné au nord par la propriété Malou, au sud par la propriété Sinzing Toyou, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mouzou Feki,

militaire de la 6^e compagnie RCGP, Etude de M^e Afêkêmé A. Johnson, Noiaire à Lomé, 164 Bd du 13 Janvier suivant réquisition du 3 juillet 1995, n° 17227.

Le mardi 16 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kévé Tovegan, préfecture de l'Avé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 ha 60 a 43 ca, connu sous le nom de Amakpé et borné au nord par la route Atti-Nyameassa, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Segbedji Dossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kugbé Yao, conducteur de travaux, demeurant à Libreville au Gabon suivant réquisition du 17 août 1995, n° 17296.

Le lundi 22 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié Daviémodji, préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 23 ca, connu sous le nom de Davié-modji et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 52 et à l'est par le lot n° 53, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kugbé Yao, conducteur de travaux, demeurant à Libreville au Gabon, s/c de Kugbé N. Kodjovi, inspecteur des Impôts DGI, Tel : 21-47-55 / 56 suivant réquisition du 17 août 1995, n° 17297.

Le mercredi 17 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun Ando Gbedo, préfecture de l'Avé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 ha 5 a 5 ca, connu sous le nom de Ando Gbedo et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Awaga, à l'est par la collectivité Awaga et la propriété Afiadendji, au sud par la route Ando Gbedo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yao Auguste Dogbo, officier de la marine marchande, demeurant à Lomé en l'Etude de M^e Yao E. Dzonoukou, 22, Avenue de la Nouvelle Marche suivant réquisition du 31 août 1995, n° 17316.

Le lundi 15 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 21 a 48 ca, et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Kokou Sofu, au sud par la propriété Sassou Doté, à l'est par la propriété Wilis Djomeké, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Aquéréburu Massan, juriste gestionnaire, demeurant à Lomé, 11, Rue des Manguiers suivant réquisition du 6 septembre 1995, n° 17325.

Le mercredi 3 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè-Klikamé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 19 ca, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 42, à l'est par le lot n° 39 et à l'ouest par le lot n° 43, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kossidze Kofi, médecin, demeurant à Lomé, Tél : 22-49-01 suivant réquisition du 30 novembre 1995, n° 17471.

Le mardi 9 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoënyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 91 ca, et borné au nord par le lot n° 33, au sud et à l'ouest par deux rues de 14 m chacune, à l'est par le lot n° 35, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ago Agnéou Assi, médecin, demeurant à Lomé Agbalépédogan s/c de M. Amegnibo, Tél : 27-50-50 suivant réquisition du 2 janvier 1996, n° 17553.

Le vendredi 5 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsi Avédji, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 58 ca, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au nord par le lot n° 412, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 413 bis et à l'ouest par le lot n° 414, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akossiwa Dedoo, revendeuse, demeurant à Lomé-Nukafu suivant réquisition du 2 janvier 1996, n° 17554.

Le mardi 9 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoënyivé Totsi, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 76, à l'est par le lot n° 78, à l'ouest par le lot n° 74, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ahiamadjie Enyonam Afi, coiffeuse, demeurant à Lomé-Nyékonakpoé suivant réquisition du 2 janvier 1996, n° 17555.

Le jeudi 22 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hédzranawoé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 64 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé Akpikamé et borné au nord par une rue de 34 m, au sud par le lot n° 68, à l'est par la route de Hédzranawoé de 28 m et à l'ouest par le lot n° 62, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hoffer Akakpovi, directeur d'entreprise, demeurant à Lomé Hountigomé, Tél : 26-93-72 suivant réquisition du 10 janvier 1996, n° 17590.

Le vendredi 19 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoënyivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 28 a 72 ca, connu sous le nom de Agoënyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par la ligne de haute tension, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par les lots n° 4 et 5, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Koudahin Dosseh Félicien, pasteur, demeurant à Lomé, Tél : 21-29-49 (Bur.) 26-94-06 (Dom.) suivant réquisition du 12 janvier 1996, n° 17597.

Le lundi 15 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 44 a 19 ca, connu sous le nom de Djigbé et borné au nord par Gakpé Koami, au sud par Mme Johnson, à l'est par Nouwozan

Kéto, à l'ouest par Saka Sowodan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoh Adama, géomètre, demeurant à Lomé Bè-Hédzranawoè, Tél : 21-15-90 suivant réquisition du 17 janvier 1996, n° 17607.

Le vendredi 5 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Sgabado, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 41 à 71 ca, connu sous le nom de Agotimé et borné au nord par la collectivité Alégba, au sud par la propriété Adewuto-Alé, à l'est par la propriété Adewuto-Alé et à l'ouest par la propriété Mihéso Holoku, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kloutsé Koboé Daniel, gestionnaire en service à la SNI & FA s/c de Bawa Gbandi DCNC, Tél : 21-03-57 suivant réquisition du 30 janvier 1996, n° 17638.

Le vendredi 12 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, préfecture de Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 ha 1 à 85 ca, connu sous le nom de Klotémé et borné au nord par la propriété Assimadi Remy, au sud par la collectivité Amevo et la propriété Assimadi Aguessi, à l'est par la collectivité Agbanvito et à l'ouest par la propriété Gagban Agbekogni, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Louise Kayissan Dravie, épouse Houenassou Houangbé, professeur d'université à la retraite, demeurant à Lomé Agbalépédogan, Tél : 25-37-83 suivant réquisition du 30 janvier 1996, n° 17642.

Le lundi 29 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Akpikamé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 30 à 36 ca, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord et à l'ouest par une rue de 20 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 107, dont l'immatriculation a été demandée par M. Awesso M. Paa-Leh, architecte, demeurant à Lomé, Tél : 21-73-27 ; 21-02-20 suivant réquisition du 1^{er} février 1996, n° 17648.

Le lundi 1^{er} septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 à 48 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 897, au sud par le lot n° 895, à l'est par le lot n° 905 et à l'ouest par une rue en projet de 22 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Radji Murana Ayindé, revendeur, demeurant à Lomé, 14, Rue Agbokou Tokoin Séminaire s/c Tél : 22-24-75 suivant réquisition du 14 février 1996, n° 17679.

Le vendredi 26 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Avenou, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 à 62 ca, connu sous le nom de Aflao Avenou et borné au nord par le lot n° 451, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 453 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m, dont l'immatriculation a été demandée par M.

Brassier Paul Hamid Polo, agent des PTT en retraite, demeurant à Lomé, 29, rue des Bergers-Nyékonakpoè, Tél : 21-11-19, mandataire de M. Brassier Michel Francis et Mme Beautin Maryse, domiciliés en France suivant réquisition du 22 février 1996, n° 17690.

Le vendredi 26 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-N'Kafu, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 à 18 ca, connu sous le nom de Tokoin N'Kafu et borné au nord par la propriété Dadji Adjewoda, au sud par un lot non identifié, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la propriété Houmey Agbénumo, dont l'immatriculation a été demandée par M. de Medeiros Kossivi, directeur de société, demeurant à Lomé Tokoin St-Joseph, 31, Rue Belle Ville, Tél : 22-04-75 (Dom.) 21-66-60 (Bur.) suivant réquisition du 23 février 1996, n° 17695.

Le mercredi 10 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpogan, préfecture des Lacs consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 à 1 ca, connu sous le nom de Kpogan-Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Hounsounoukpè, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ognodo Yawovi Dométo, électricien domicilié à Lomé s/c Etude de M^c Amavi Ayité Hillah, Tél : 21-33-15 suivant réquisition du 27 mars 1996, n° 17766.

Le jeudi 25 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hédzranawoè, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 à 40 ca, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2806, au sud par le lot n° 2804, à l'est par le lot n° 2820 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Somana Ablavi Vici, revendeuse, demeurant à Lomé Kodjoviakopé, Tél : 22-22-80 s/c de Davon Koffi F.O. centre des Impôts Lomé Sud-Est suivant réquisition du 27 février 1996, n° 17699.

Le mardi 16 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission Tové, préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 ha 73 à 52 ca, connu sous le nom de Mission Tové et borné au nord par la propriété Sofo Hededi, au sud par la propriété de la collectivité Amadouto, à l'est par les collectivités Viza et Amadouto, et à l'ouest par les collectivités Amadouto et Agbogbo, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Creppy Dédé Gamele Rose, épouse Sivomey, revendeuse de tissus, demeurant à Lomé Adjangbakomé, Tél : 21-18-57 s/c de Agboklu D. K. DGID — Lomé suivant réquisition du 29 mars 1996, n° 17772.

Le mardi 9 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié Adéti-Kopé, préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 00 à 9 ca, connu sous le nom de Adéti-Kopé et borné au nord

par la propriété Eho Séké Kossi, au sud et à l'ouest par la propriété Anagla Alagno, à l'est par la propriété Eho Séké Kossi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kou-doyor Kangni Patrick, moniteur d'auto école, demeurant en France suivant réquisition du 26 avril 1996, n° 17831.

Le mardi 2 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsigan, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 42 ca, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet, au sud par le lot n° 907 et à l'est par le lot n° 908, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tidjani-Douroudjaye Ségoun Batcham, administrateur civil, demeurant à Lomé en l'Etude de M^e Amah Poyode, notaire à Lomé suivant réquisition du 15 mai 1996, n° 17854.

Le mercredi 17 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Atiégo, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 6 ca, connu sous le nom de Atiégo et borné au nord par le lot n° 790, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 788 et à l'ouest par le lot n° 787, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sessou Zinsou, agent commercial, demeurant à Lomé, Tél : 21-77-52 suivant réquisition du 24 mai 1996, n° 17873.

Le jeudi 11 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 19 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 379, au sud par le lot n° 383, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 380, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ames Amewazi, née Fumey, agent technique de santé, demeurant à Lomé, Tél : 21-33-67 suivant réquisition du 30 mai 1996, n° 17891.

Le jeudi 18 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 29 a 72 ca 60, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité Hodor, au sud par la collectivité Ahombo, à l'est par la collectivité Ahombo et à l'ouest par la collectivité Komé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alapini D. Kodjo, comptable, demeurant à Lomé, Tél : 26-76-40 / 21-68-90 suivant réquisition du 31 mai 1996, n° 17898.

Le vendredi 19 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 96 ca, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par la rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 317, à l'est par la rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 306 A, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akoussan Siwounou Mathieu, commerçant à Lomé, 86 Avenue de la Nouvelle Marche s/c de Abotchi Kossi, géomètre, Tél : 22-43-97 suivant réquisition du 5 juin 1996, n° 17908.

Le vendredi 12 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Niamtougou Koka, préfecture de Doufelgou consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 15 ca, connu sous le nom de Koka et borné au nord par la route Niamtougou-Kouméa, au sud par la zone du barrage, à l'est par la rue menant à l'abattoir et à l'ouest par la zone du barrage, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Bao Naana, agent commercial, demeurant à Lomé, Tél : 25-94-49 / 25-89-03 suivant réquisition du 6 juin 1996, n° 17915.

Le mardi 16 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 37 a 81 ca, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par la propriété Koffi, au sud par la propriété Akpom, à l'est et à l'ouest par la propriété Koami, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amevor Komlan G. Aziayé, docteur pharmacologue, demeurant à Lomé, derrière le Collège Protestant suivant réquisition du 29 juillet 1996, n° 17994.

Le mercredi 24 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agbalépédogan, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 4 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2208, à l'est par le lot n° 2215 et à l'ouest par le lot n° 2214, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Yakanou Afi, commerçante, demeurant à Lomé Agbalépédogan s/c de Aleke Koffi Dt° des Impôts Lomé, Tél : 21-66-62 suivant réquisition du 20 septembre 1996, n° 18099.

Le jeudi 18 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, quartier Dongoyo, Commune de Kara consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 492 de la collectivité Lessou, à l'est par le lot n° 490 de la collectivité Lessou et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Assima Bata-nata, pharmacienne, demeurant à Kara, préfecture de la Kozah, Tél : 60-14-15 suivant réquisition du 1^{er} août 1996, n° 18010.

Le jeudi 4 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 6 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 767, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par un lot non numéroté, à l'ouest par le lot n° 769, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tagba Labri, inspecteur des Impôts, demeurant à Lomé, Tél : 21-66-62 suivant réquisition du 6 janvier 1997, n° 18293.

Le vendredi 17 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la

forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 24 a 81 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 868 et les collectivités Klougan Koumedjro et Amekou Doughan, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la route de Hédzranawoè, dont l'immatriculation a été demandée par M. Madjri Messan Mawutussi, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Centre et domicilié à COMAFRIC, Boulevard Eyadéma, face garage central, suivant réquisition du 17 mars 1988, n° 13528.

Le mercredi 15 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 90 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 694, au sud par le lot n° 693, à l'ouest par le lot n° 692 et un passage de 4 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Alassani Sankawa, chauffeur à l'UTB, demeurant à Lomé Aflao Totsi, près du 6^e Arrondissement, suivant réquisition du 30 mai 1988, n° 13649.

Le mardi 14 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévè, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 4 ca, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot n° 485, au sud par le lot n° 489, à l'est par le lot n° 487 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Perezzi Kao, journaliste à la T.V., demeurant à Lomé — Tokoin Lycée, suivant réquisition du 7 juin 1988, n° 13678.

Le jeudi 2 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 315, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 313, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Oureya Zeynabou, employée de Banque à la BIAO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1990, n° 14920.

Le mardi 14 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 52 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1129, au sud par le lot n° 1127, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1137, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kanfa-Laré Kolka, superviseur régional à Cathwel, demeurant à Lomé Agbalépédogan, Tél : 21-06-22 / 21-20-88 suivant réquisition du 3 octobre 1990, n° 15029.

Le jeudi 9 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 50 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2613, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot

n° 2606 et à l'ouest par le lot n° 2604, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adoté Dovi-Akué, directeur de société, demeurant à Lomé, 30, Rue Jubilaté Lawson s/c de M. Djibom Ezi Semeho, directeur du Cadastre-Lomé suivant réquisition du 3 septembre 1991, n° 15526.

Le mardi 7 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 70 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agopomé Kodjovi, fonctionnaire, demeurant à Lomé s/c de M. Bassaley Codjo, géomètre à Lomé, 4, Rue des Haoussas, Tél : 21-56-38 suivant réquisition du 31 mars 1992, n° 15822.

Le vendredi 24 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 37 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 155 et à l'est par le lot n° 153, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abalo M.D. Gbesinu, employé de Banque en retraite, demeurant à Lomé, près de l'Hôtel de la Paix s/c de M. Lawson Calinte à Ablogamé, Tél : 21-58-85 suivant réquisition du 1^{er} juin 1992, n° 15902.

Le mercredi 22 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 25 ca, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au nord par le lot n° 94, au sud et à l'ouest par des rues en projet de 14 m et à l'est par les lots n° 97 et 98, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kekeh Koffi, médecin-chirurgien, demeurant à Lomé s/c de Kwassi Kpadey, 11, Rue Toffa Lom-Nava suivant réquisition du 29 juin 1992, n° 15954.

Le mardi 21 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 24 ca, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 60 et à l'est par le lot n° 61, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayih Anani Théodore, employé à l'Hôtel de la Paix, demeurant à Lomé, Bè Château s/c de M. Lawson Laté Dovi Ben, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako suivant réquisition du 17 août 1992, n° 16021.

Le vendredi 24 octobre 1997 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Yokélé, préfecture de Kloto consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 18 ha 33 a 32 ca, connu sous le nom de Litoé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Adzoxona Kossi, à l'est par la collectivité Da Silveira, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnanih Kokouvi Mawuèna, agent commercial, demeurant à Lomé, quartier des Etoiles, 153 Bd du 13 Janvier s/c de M. Doh A., Tél : 21-49-96 suivant réquisition du 15 février 1996, n° 17680.

Le mardi 7 octobre 1997 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Batomé Totsivi, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 22 ca, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 16 m chacune, au sud par les lots n^{os} 383 bis et 384 bis, à l'ouest par le lot n^o 387, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agopome Kodjovi, comptable, demeurant à Lomé BP : 169 s/c de Bassaley Codjo, topographe à Lomé, 4, Rue des Haoussas, Tél : 21-56-38 suivant réquisition du 7 septembre 1994, n^o 16699.

Le mercredi 22 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé Agbonou-Kpotamé, préfecture de l'Ogou consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 2 ca, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au nord par le lot n^o 125, au sud par le lot n^o 127, à l'est par la route nationale N^o 1 Lomé-Atakpamé et à l'ouest par une rue en projet de 16 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kekeh Ayawovi, professeur, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 11, Rue Attignon Lom-Nava, Tél : 26-06-21 suivant réquisition du 4 octobre 1994, n^o 16761.

Le mercredi 22 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé Agbonou-Kpotamé, préfecture de l'Ogou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 88 ca, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n^o 119, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n^o 116, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kekeh Ayawovi, professeur, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 11, Rue Attignon Lom-Nava, Tél : 21-06-21 suivant réquisition du 4 octobre 1994, n^o 16762.

Le lundi 6 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Ayakapé, préfecture de Vo consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 49 ca, connu sous le nom de Tokoindji et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Damahounou Kouvonou, à l'est par la collectivité Ayikon Sémégna, dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly W. E. Comlanvi, gérant de société en retraite, demeurant à Lomé, 36, Bd des Armées BP : 1004 suivant réquisition du 4 novembre 1994, n^o 16881.

Le mardi 21 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao - Adidogomé - Sagbado, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 62 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n^o 8 et à l'est par le lot n^o 7, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attiglah Mathé Nyoma Prosper, directeur de société, biologiste, demeurant à Lomé s/c de M. Sah Komivi Agbeko, DCNC Lomé suivant réquisition du 15 mars 1995, n^o 17012.

Le lundi 13 octobre 1997 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé - Agoènyivé - Houmbi, préfecture du Golfe consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 12 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n^o 188, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n^o 186, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sakpa-Alowodor Mana Madoé, revendeuse, demeurant à Lomé s/c de M. Davon K. Fiavi Olivier, Tél : (Dom.) 21-18-43 (bur.) 21-47-55 / 56 suivant réquisition du 22 mars 1995, n^o 17028.

Le lundi 13 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 11 a 19 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n^{os} 381 et 378 et à l'est par le lot n^o 383, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ananou Yaovi, conseiller d'orientation, demeurant à Hédzranawoè, Tél : 27-00-33 suivant réquisition du 5 mai 1995, n^o 17120.

Le mardi 14 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé (Cacavéli), préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 39 ca, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n^o 495 et à l'ouest par le lot n^o 493, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouessan Folly Dodji, agent commercial, demeurant à Lomé Agbalépédo, Tél : 25-91-40 suivant réquisition du 16 mai 1995, n^o 17131.

Le mardi 28 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Sanguéra (Atiémé), préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 42 a 49 ca, connu sous le nom de Atiémé et borné au nord par la collectivité Akossou Bidibi, au sud et à l'est par la collectivité Ayivon et à l'ouest par la collectivité Aziablé Mikado, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houndjoé Messan Kpoti, chef section services généraux à la CEB, demeurant à Agoènyivé, Tél : 21-61-32 / 25-93-74 suivant réquisition du 3 juillet 1995, n^o 17221.

Le mercredi 29 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Sanguéra (Kohè), préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 21 a 59 ca, connu sous le nom de Kohè et borné au nord par la propriété Fodjagbo Komassi, au sud par la propriété Zégou Dzodzi, à l'est par la propriété Komassi Zégou Kossi et à l'ouest par Kouto Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Houndjoé Messan Kpoti, chef section services généraux à la CEB, demeurant à Agoènyivé, Tél : 21-61-32 suivant réquisition du 3 juillet 1995, n^o 17222.

Le mardi 28 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra Atiémé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 28 a 90 ca, connu sous le nom de Atiémé et borné au nord par la collectivité Dadabo, au sud par la propriété Afanwobo, à l'est par la propriété Lankpan et à l'ouest par la propriété Agbeko, dont l'immatriculation a été demandée par M.

Houndjoé Messan Kpoti, chef section services généraux à la CEB, demeurant à Agoènyivé, Tél : 21-61-32 / 25-93-74 suivant réquisition du 3 juillet 1995, n° 17223.

Le mardi 28 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé - Sanguéra Atiéme, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 75 a 47 ca, connu sous le nom de Atiéme et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Waoussi et à l'ouest par la collectivité Ayivon, dont l'immatriculation a été demandée par M. Houndjoé Messan Kpoti, chef section services généraux à la CEB, demeurant à Agoènyivé, Tél : 21-61-32 / 25-93-74 suivant réquisition du 3 juillet 1995, n° 17224.

Le lundi 13 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Cacavéli, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot n° 465, au sud par le lot n° 469, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 467, dont l'immatriculation a été demandée par M. Yakpabote Gbati, navigateur, demeurant à Lomé s/c de Fiagbe Victor, Voirie Lomé, Tél : 21-47-48 suivant réquisition du 7 juillet 1995, n° 17235.

Le mercredi 29 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Adidogomé Gblinkomé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 2 ca, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbatamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kerim Tchéro Bangana, technicien supérieur de laboratoire, demeurant à Lomé, Tél : 25-50-95 suivant réquisition du 17 juillet 1995, n° 17249.

Le vendredi 31 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Totsi, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 62 ca, connu sous le nom de Aflao-Totsi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1551 bis et à l'est par le lot n° 1553 bis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assogba Messan Yawo, agent des Douanes, demeurant à Lomé s/c de Akobi Oniankitan, Bureau d'Etudes Voirie de Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1995, n° 17252.

Le vendredi 10 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Totsivi, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 33, à l'est par les lots n°s 27 A et 27 B et à l'ouest par le lot n° 26, dont l'immatriculation a été demandée par M. Seshie Tsikata Ayao Anani, informaticien à l'OTP, demeurant à Kpemé, Tél : 21-39-01, suivant réquisition du 31 juillet 1995, n° 17266.

Le vendredi 10 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Totsivi, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 215, au sud par le lot n° 211, à l'est par le lot n° 214 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Seshie Tsikata Ayao Anani, informaticien à l'OTP, demeurant à Kpemé, Tél : 21-39-01, mandataire de M. Seshie Koffi, curé doyen de la cathédrale de Lomé, suivant réquisition du 31 juillet 1995, n° 17267.

Le vendredi 17 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 16 a 00 ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 598 et 599, à l'est par le lot n° 593 et à l'ouest par le lot n° 590, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Adjoa, commerçante, demeurant à Lomé, 2, Avenue de la Chapelle Ets MANATEX, grand marché, Tél : (Dom.) 25-18-49 (Bur.) 21-44-39 suivant réquisition du 16 août 1995, n° 17292.

Le mercredi 29 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Sanguéra Daliko, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 25 ca, connu sous le nom de Daliko et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Ali Afantchao et au sud par la propriété Ahongblemi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbikpi-Benissan François Daté Fodio, professeur à l'UB, demeurant à Lomé suivant réquisition du 16 août 1995, n° 17294.

Le vendredi 3 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Agbalépédogan, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 24 m, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par les lots n°s 19 et 18, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amouzou Adjélé, revendeuse, demeurant à Lomé Aflao Djidjollé, Avenue-Pya suivant réquisition du 26 février 1988, n° 13488.

Le mercredi 22 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 23 a 25 ca, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au nord par la propriété Kossi Buko, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 48 et 50, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kekeh Koffi, médecin-chirurgien, demeurant à Lomé suivant réquisition du 29 juin 1992, n° 15957.

Le lundi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hédzranawoè, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de

6 a 64 ca, et borné au nord par le lot n° 658, au sud par une rue non dénommée de 21 m, à l'est par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 663, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ahiakpor Manavi, épouse Séwa, commerçante, demeurant à Lomé suivant réquisition du 27 août 1992 n° 16031.

Le lundi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amou-Oblo, préfecture d'Amou consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 68 ca, connu sous le nom de Soukou Kpodji et borné au nord, au sud et à l'est par Bouame Kossi, à l'ouest par Kakatchi Jerson, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ballebako Kelleba, directeur général des Impôts et des Domaines, demeurant à Lomé, Tél : 25-80-65 suivant réquisition du 16 juillet 1993, n° 16153.

Le lundi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amou-Oblo, préfecture d'Amou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 18 a 2 ca, connu sous le nom de Amou-Oblo et borné au nord par Anifrani Komlan Seth, au sud par Melessussu Kossi, à l'est par Ayam Charles Guézéré et à l'ouest par la route nationale n° 5, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ballebako Kelleba, directeur général des Impôts et des Domaines, demeurant à Lomé, Tél : 25-80-65 suivant réquisition du 16 juillet 1993, n° 16154.

Le lundi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amou-Oblo, préfecture d'Amou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 61 a 95 ca, connu sous le nom de Amou-Oblo et borné au nord par Kudoza et Afolá, au sud par Melessussu Kossi, à l'est par Aubala Gnagbonon et à l'ouest par la route nationale n° 5, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ballebako Kelleba, directeur général des Impôts et des Domaines, demeurant à Lomé, Tél : 25-80-65 suivant réquisition du 16 juillet 1993, n° 16155.

Le vendredi 3 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agbalépédogan, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 34 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 794 et 795 et à l'est par le lot n° 798, dont l'immatriculation a été demandée par M. Savi-Dossou Alfred, monteur frigoriste, demeurant à Ouagadougou s/c de Gnassounou Akpa Semanou Kokouvi, Tél : 21-19-44 suivant réquisition du 26 mai 1995, n° 17146.

Le vendredi 24 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin N'Kafu, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 14 ca, connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par le lot n° 1-A, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 2, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbeblewoo Manyo Komi, ingénieur d'agriculture, expert ONU, demeurant à Lomé suivant réquisition du 24 août 1995, n° 17307.

Le mercredi 15 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 29 a 94 ca, connu sous le nom de Anyigbé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par les lots n°s 288 et 289, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Miheaye Koffi, directeur de société, demeurant à Lomé Kodjoviakopé suivant réquisition du 14 septembre 1995, n° 17340.

Le mercredi 15 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Anyigbé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 775 et à l'est par le lot n° 778, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Miheaye Amelevi, revendeuse, demeurant à Lomé suivant réquisition du 14 septembre 1995, n° 17343.

Le mercredi 15 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au nord par le lot n° 827, au sud par le lot n° 823, à l'est par le lot n° 826 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Miheaye Kodjovi Clément, professeur au Gabon de passage à Lomé suivant réquisition du 14 septembre 1995, n° 17344.

Le mercredi 15 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au nord par le lot n° 823, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 821, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bakuaya Ameyo Anukwade Fidelia, enseignante retraitée, demeurant à Kodjoviakopé suivant réquisition du 14 septembre 1995, n° 17345.

Le lundi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Atié-gou, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 92 ca, connu sous le nom de Lomé Atié-gou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Midadze, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo Adamah, cadre d'assurance au GTA, demeurant à Lomé Bè-Kpéhénou suivant réquisition du 14 septembre 1995, n° 17346.

Le mercredi 22 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Sovié-pé, Maman N'Danida, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 37 ca, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 366, à l'est par le lot n° 363 bis

et à l'ouest par le lot n° 364 bis, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Adjovi Djowoassi Fadjo, pharmacienne, demeurant à Lomé, Pharmacie de la Santé, Tél : 21-58-41 suivant réquisition du 15 septembre 1995, n° 17348.

Le mercredi 22 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoèyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot 424, à l'est par le lot 426 et à l'ouest par le lot 423 A, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akpaki Kokou, commerçant demeurant à Lomé, tél : 22-35-20 suivant réquisition du 13-10-1995, n° 17393.

Le vendredi 10 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoèyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 85 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 471, à l'est par les lots 470 B et 470 C et à l'ouest par le lot 469 et le titre foncier 11608 RT, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Sitou Akollissé, comptable à la BTD demeurant à Lomé, tél : 21-36-41/42 suivant réquisition du 19-10-1995, n° 17402.

Le jeudi 16 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié Kovié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 04 a 27 ca, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par la propriété Gavou Kodjovi, au sud par la propriété Kpotima, à l'est par la propriété des héritiers Aziawo et à l'ouest par la propriété Dabla Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tomety Akoua Djigbodi, ménagère demeurant à Lomé, mandataire de M. Tomety Koffi, consul Honoraire du Togo au Cameroun, tél : 21-70-32 suivant réquisition du 27-10-1995, n° 17412.

Le mercredi 28 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 40 a 64 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la collectivité Yikpo Adzikpa, au sud par la collectivité Kpadza, à l'est par Kowou Adzimado et à l'ouest par Attisso Kplaka dont l'immatriculation a été demandée par M. de Medeiros Kossivi, Directeur de Société, demeurant à Lomé Tokoin Saint-Joseph 31, Rue Belle-Ville quartier Chic, tél : 22-04-75, 21-66-60, suivant réquisition du 20-11-1995, n° 17444.

Le jeudi 9 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 40 ca, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 18, à l'est par le lot 13 et à l'ouest par le lot 11, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Tokplé Adjatougblé, revendeuse demeurant à Lomé, 92, Rue Gaitou, tél : 22-26-31 suivant réquisition du 15-12-1995, n° 17538.

Le lundi 27 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Sag-

bado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 64 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots 104 et 106, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par le lot 103, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson A. Afèkêmê, propriétaire demeurant à Lomé, Etude de M^c Johnson A. Afèkêmê, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 2-1-1996, n° 17562.

Le lundi 27 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 44 a 68 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par les lots 5, 7 et d'autres lots non identifiés, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 2, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson A. Afèkêmê, propriétaire demeurant à Lomé, étude M^c Afèkêmê A. Johnson, Notaire à Lomé suivant réquisition du 2-1-1996, n° 17563.

Le lundi 27 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 18 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots 53 et 54, au sud par les lots 57, 58, 59, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson A. Afèkêmê, propriétaire demeurant à Lomé, Etude de M^c Afèkêmê A. Johnson, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 2-1-1996, n° 17564.

Le lundi 27 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 38 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées de 14 m chacune, au sud par les lots 114 et 115, et à l'est par le lot 113, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson A. Afèkêmê, propriétaire demeurant à Lomé, Etude de M^c Afèkêmê A. Johnson, Notaire à Lomé suivant réquisition du 4-1-1996, n° 17581.

Le mardi 28 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 63 ca, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la Réserve Administrative, au sud et à l'ouest par des rues projetées de 14 m et à l'est par le lot 3, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bakoussam Patawonkoum, comptable à la LONATO, demeurant à Lomé Aflao Djidjolé, tél : 21-33-77 suivant réquisition du 10-1-1996, n° 17592.

Le jeudi 2 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 13 a 33 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les lots 62 et 63 et à l'ouest par un passage de 6 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbodui Komlan, ex-agent commercial à la SONACOM, demeurant à Lomé, tél : 25-08-84 suivant réquisition du 16-1-1996, n° 17602.

Le jeudi 2 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 32 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot 626, au sud par le lot 636, à l'est par les lots 627 et 637, à l'ouest par une rue de 20 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbodui Komlan, ex-agent commercial à la SONACOM, demeurant à Lomé Aflao, tél : 25-08-27 suivant réquisition du 16-1-1996, n° 17603.

Le jeudi 2 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 4 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la R.A. et un lot 608, au sud et à l'est par deux rues de 16 m et 12 m, à l'ouest par le lot 611, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbodui Komlan, ex-agent commercial à la SONACOM, demeurant à Lomé Aflao Maman N'Danida, tél : 25-08-27 suivant réquisition du 16-1-1996, n° 17604.

Le jeudi 2 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 18 a 40 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue de 24 m, au sud par une rue de 12 m, à l'est par les lots 4 et 5 et à l'ouest par une rue de 14 m dont l'immatriculation a été demandée par M. Byll K. Tobias, électricien rebobineur, demeurant à Lomé 33, Bd Notre Dame des Apôtres, suivant réquisition du 16-1-1996, n° 17605.

Le lundi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot 54, au sud par le lot 58, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot 55, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kanaza Kossi Tako, inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18-1-1996, n° 17616.

Le jeudi 30 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota Atiégo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 60 ca, connu sous le nom de Bè-Atiégo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Anani Yêtê Klouvi, au sud par la propriété Anani Yêtê Klouvi et à l'est par la propriété Atohoun, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ampah Fadjinam Johnson, employé à l'UNICEF, demeurant à Lomé Hanoukopé, Etude de M^e Afêkêmê, Notaire à Lomé 164, Bd du 13 Janvier, tél : 21-43-75 suivant réquisition du 7-2-1996, n° 17665.

Le jeudi 16 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par le lot n° 93, au sud par le lot n° 95, à l'est par le lot n° 96 et à l'ouest par la route Adidogomé Aflao-Ghana, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adakim Komi, comptable-caissier, Direction Générale OPTT B.P. 333, tél :

21-24-91 s/c Glandi Bawa, Technicien Supérieur Géomètre B.P. 500, tél : 21-03-57 poste 506 Cadastre, suivant réquisition du 25 août 1994, n° 16676.

Le jeudi 9 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 70 ca, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n° 49 bis et 50 bis, à l'est, par un passage de 5,94 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m dont l'immatriculation a été demandée par M. et Mme Kuévi-Bêku Folly et Ablewa, propriétaires, demeurant en France, Etude de M^e Afêkêmê A. Johnson, Notaire, tél : 21-43-75 suivant réquisition du 19-2-1996, n° 17687.

Le mardi 14 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 858, au sud par le lot n° 862, à l'est par le lot 860 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aziamoe Kodjovi Mawuéna, agent de Banque UTB, demeurant à Lomé, tél : 21-64-11, domicile : 22-35-17 s/c Davon Koffi Centre des Impôts Sud-Est suivant réquisition du 22-2-1996, n° 17691.

Le jeudi 23 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Lycée, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 94 ca, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord par le lot 10, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le titre n° 15366 RT et à l'ouest par le lot 13, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attiogbé-Amégninou Ekoué N. Groupier à l'Hôtel Palm-Beach, demeurant à Lomé, mandataire de feu Folivi Théophile Amégninou Attiogbé s/c Djibom Ezi S.D.C.N.C., tél : 22-19-30 suivant réquisition du 23-2-1996, n° 17693.

Le mercredi 8 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsigan Gbonvé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Aflao Totsigan Gbonvé et borné au nord par le lot 743, au sud par le lot n° 745, à l'ouest par le lot n° 749 et à l'est par une rue non dénommée de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Poyodé Agouzo, inspecteur des douanes, demeurant à Lomé, Etude de M^e L. T. Amah Poyodé, Notaire à Lomé, tél : 21-02-77 suivant réquisition du 12-3-1996, n° 17729.

Le mercredi 8 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 7 ca, connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au nord par le lot 1154, au sud par le lot n° 1147, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1147, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tagba Kassa Bawénamlé, cadre Maritime BP 4086, tél : 27-51-73/74 et 26-15-13 s/c M^e W. M. Bataka, avocat BP : 30379, tél : 26-79-28 suivant réquisition du 30-9-1994, n° 16751.

Le mercredi 8 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Maman N'Danida, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 78 ca, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot 335, au sud par le lot 331, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 333, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yigan Komlan Amégan propriétaire, demeurant à Aflao Maman N'Danida, en l'Etude de M^e Léonie T. E. Amah Poyodé, Notaire, tél : 21-02-77 suivant réquisition du 15-5-1996, n° 17855.

Le jeudi 30 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bassadji, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 59 ca, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par la rue lagunaire de 25 m, au sud et à l'ouest par le lot de M. Aziagbéde, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwassi Adadra Kossi Henri, infirmier d'Etat en retraite, demeurant à Lomé, quartier Béniglanto s/c Dotsévi A. DCNC Lomé, tél : 21-11-01/21-03-57 suivant réquisition du 11-6-1996, n° 17924.

Le jeudi 16 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2^e et borné au nord par le lot n° 574, au sud par le lot n° 578, à l'est par le lot n° 577, à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amaïzo Adakou épouse Kuakuvi, employée de banque (BIA-Togo) suivant réquisition du 15-11-1996, n° 18188.

Le lundi 27 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 a 4 ca, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 1337, à l'est par le lot n° 1381 et à l'ouest par le T F N° 16441 RT et le lot n° 1379, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bakar Améyo, née Ahiékpör, secrétaire d'administration à l'O.P.T.T., demeurant à Kpalimé, tél : 41-02-66 suivant réquisition du 19-12-1996, n° 18271.

Le vendredi 17 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'une contenance de 15 a 4 ca, connu sous le nom de Batomé Wataklassoukopé et borné au nord par les lots 107 bis, 109 bis et 110 bis au sud par les lots n°s 104 et 105 bis, à l'est par les lots n°s 106 bis et 110 bis, à l'ouest par une rue de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djato Jonathan Nadjir Mognignaba, fonctionnaire à la Direction de l'Economie, demeurant à Lomé suivant réquisition du 24-12-1996, n° 18281.

Le jeudi 21 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Huimé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 4 ca, connu sous le nom d'Aflao Gakli Huimé et borné au nord par le lot n° 1176, au sud par le lot n° 1178, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1170, dont

l'immatriculation a été demandée par Mme Lomoh Atsoen, commerçante à Lomé Aflao Gakli s/c M^e Séwoavi Adjetej, Notaire à Lomé suivant réquisition du 1^{er}-9-1986, n° 12683.

Le mercredi 20 octobre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 24 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1612 et 1613, à l'est par les lots n°s 1615 et 1616 et à l'ouest par le lot n° 1619, dont l'immatriculation a été demandée par le M. Adjimon Djagou Igugu-Oju, agent immobilier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1987, n° 12886.

Le mercredi 6 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 a 15 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord et au sud par la propriété Midawo Kpégli, à l'est par la propriété Midawo Agbéko et à l'ouest par la route Lomé-Kpalimé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Ayayi, gestionnaire, demeurant à Lomé-Agbalépédogan, tél : 21-13-67 suivant réquisition du 1^{er} août 1990, n° 14938.

Le lundi 25 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 60 a 5 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots non identifiés, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tatcho Panessa, receveur des Domaines, demeurant à Lomé, agissant au nom de M. Folly Amah, employé à la Radio, demeurant à Lomé suivant réquisition du 5 février 1991, n° 15225.

Le vendredi 15 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 79 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la collectivité Djadou, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Afanyiakossou-Gbagba Tutuvi, commerçante, demeurant à Lomé 36, rue des Palmiers Nyékonakpöé suivant réquisition du 23 janvier 1992, n° 15723.

Le vendredi 2 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1933, à l'est par le lot n° 1941 et à l'ouest par le lot n° 1939, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tomegah Agbéko, transitaire demeurant à Lomé Tokoin-ouest, 148 rue Ayivon, tél : 21-42-83/21-44-71 suivant réquisition du 17 juin 1992, n° 15930.

Le jeudi 28 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom de Anomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 707 bis et au sud par le lot n° 708, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Togbé Komla Agbenyenu, attaché culturel, de-

meurant à Lomé, 80 rue de la Marne, tél : 21-21-66 suivant réquisition du 20 octobre 1992, n° 16110.

Le vendredi 22 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutivé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Massouhin et borné au nord par le lot n° 182, au sud par le lot n° 186, à l'est par le lot n° 184, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mélébou Koffi, ingénieur agro-chimiste, demeurant et domicilié à Lomé suivant réquisition du 6 août 1993, n° 16169.

Le mercredi 13 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 24, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 19, dont l'immatriculation a été demandée par M. Noutsoudjé Koami, géomètre-topographe, demeurant à Lomé, tél : 21-68-56 suivant réquisition du 24-3-1994, n° 16422.

Le mardi 12 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 305, au sud par le lot n° 307, à l'est par le lot n° 287 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houessou Zando Houessouvi, docteur en Médecine, demeurant à Lomé Tokoin Cébévito, s/c Noutsoudjé Koami, géomètre topographe, tél : 21-68-56 suivant réquisition du 1^{er} 12-1993, n° 16256.

Le mardi 5 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 38 a 14 ca, connu sous le nom de Sagbado Avoémé et borné au nord par Mississo Amidzé, au sud par Ahiany Babou, à l'est par Goumédzo Koami et à l'ouest par Mississo Amidzé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amouzou Yao Agbélenko, topographe opérateur, demeurant à Lomé Nyékonakpoè, 85, rue Dr Gagli, tél : 21-17-39; 21-16-42 suivant réquisition du 11 mars 1994, n° 16405.

Le mardi 26 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 64 a 51 ca, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord, au sud et à l'est par Gayizo Komlan et à l'ouest par la propriété Kpowbié Ayénam, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpowbié Ayénam, directeur général de l'OPAT, demeurant à Lomé, tél : 21-44-71 suivant réquisition du 17 août 1994, n° 16664.

Le mardi 26 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 57 a 8 ca, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord-est, au

sud et à l'est par Gayizo Komlan, au nord-ouest et à l'ouest par Dosseh Azowoulo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpowbié Ayénam, directeur général de l'OPAT, demeurant à Lomé, tél : 21-44-71 Lomé-Togo suivant réquisition du 17 août 1994, n° 16665.

Le jeudi 14 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Baguida Hodan-Kopé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 4 ca, connu sous le nom de Hodan-Kopé et borné au nord par le lot n° 29, au sud par le lot n° 31, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 28, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sowoudji Kouassi, peintre auto à Air Afrique, demeurant à Kangnikopé, s/c Sowoudji Kokouvi, Direction des Impôts, tél : 21-47-55/56 suivant réquisition du 14 novembre 1994, n° 16852.

Le mercredi 27 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 32 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1116, à l'est par le lot n° 1118 et à l'ouest par le lot n° 1114, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Miheayé Abla Enyonam Cécile, ménagère, demeurant à Lomé, s/c Lawson Latévi Dzifa Cyrille, Direction du Cadastre suivant réquisition du 20 décembre 1994, n° 16903.

Le vendredi 8 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Adidogomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Aflao Adidogomé et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 68, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vidéké Koffi, cartographe géomètre, demeurant à Lomé DCNC, mandataire de M. Kouglénou Kokou Kafui, marin de passage à Lomé suivant réquisition du 15-3-1995, n° 17011.

Le jeudi 21 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 92 ca, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1718, à l'est par le lot n° 1725 et à l'ouest par le lot n° 1723, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amégassivi Kossi-Kouma, technicien de navigation aérienne, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, tél : 26-21-01, poste 20 suivant réquisition du 5-4-1995, n° 17046.

Le mercredi 6 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 98 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 176, à l'est par le lot n° 174 et à l'ouest par le lot n° 178, dont l'immatriculation a été demandée par M. Boko Essohanam, docteur en Médecine, demeurant à Lomé Dzidzolé, tél : 25-47-39 suivant réquisition du 2-5-1995, n° 17111.

Le lundi 4 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida Dévégo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 92 a 99 ca, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par la propriété Sémékono Afadéalo, au sud par la propriété Xomékou, à l'est par les propriétés Adika et Sassouvi et à l'ouest par la propriété Togbiney Gagban, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekué M. Anani, instituteur en retraite, demeurant à Lomé Kodjoviakopé, 68 rue Koffi Guen, tél : 21-12-44, suivant réquisition du 16-5-1995, n° 17132.

Le mercredi 20 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 72 a 87 ca, connu sous le nom de Agotimé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Amouzou Nouwatsi, au sud et à l'est par la collectivité Nogomé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abidi Kaléno, commerçant à 38 rue de la Gare, tél : 22-40-23 ; 25-11-62 suivant réquisition du 16-6-1995, n° 17189.

Le lundi 18 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anéholnensi, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 76 ca, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par le lot n° 42, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 35, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ajavon Koko Léocadie, née Lawson et M. Lawson Tarcisius Macabéo Boévi, mandataires des héritiers Lawson Laté Léonard suivant réquisition du 20-6-1995, n° 17196.

Le lundi 25 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 a 9 ca, connu sous le nom de Totsi Cacavelli et borné au nord par la propriété Gbogbo Koudolo, au sud par la propriété Awudi Dovi, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la propriété Gbogbo Kossi, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Aquéréburu Massan, juriste gestionnaire à la CNSS demeurant à Lomé Hanoukopé, 15 rue des Manguiers, tél : 21-32-23 ; domicile 21-58-17 suivant réquisition du 26-6-1995, n° 17206.

Le vendredi 15 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 88 ca, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gbonfou Akoly Sédo et Essè et à l'est par la collectivité Gbonfou Afandina, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodo Koffi, assureur GTA, demeurant à Lomé Hédzranawoé, tél : 25-02-12 suivant réquisition du 27-6-1995, n° 17207.

Le lundi 4 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 32 a 90 ca, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord

par la propriété Améménou Houkpati, au sud par Ganyo Sodinsi, à l'est par la propriété Kodjo Adambo et à l'ouest par la propriété Agbodo Tossou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoh Agbéwoanou Antoine, inspecteur principal des douanes, demeurant à Lomé, à l'Etude de M^e Adjoa Aquéréburu, Notaire à Lomé 43 Avenue de Calais suivant réquisition du 25-7-1995, n° 17257.

Le vendredi 22 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 582, au sud par le lot n° 586, à l'est par le lot n° 585 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edjameh Atsou Pierre, mécanographe, demeurant, à Lomé, 49 rue Guillemard Kokotimé, mandataire de Mme Edjameh Ekoua Pierrette suivant réquisition du 9-8-1995, n° 17280.

Le jeudi 28 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djagblé-Gbama Kopé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 64 a 61 ca, connu sous le nom de Abobi Kopé et borné au nord par Sewodji, au sud par Eklou Téglo, à l'est par Apuwota Kodévi et à l'ouest par Gakpé Kodjo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Edjameh Atsou Pierre, mécanographe, demeurant, à Lomé, 49 rue Guillemard, mandataire de M. Edjameh Komlan Léopold, mécanicien hydrolique à Lomé suivant réquisition du 9-8-1995, n° 17282.

Le vendredi 22 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 584, au sud par le lot n° 588, à l'est par le lot n° 587 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Edjameh Atsou Pierre, mécanographe, demeurant, à Lomé, 49 rue Guillemard, mandataire de M. Edjameh Komlan Léopold et Mlle Edjameh AV. Edwige suivant réquisition du 9-8-1995, n° 17287.

Le jeudi 7 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 75 ca, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 621 et à l'est par le lot n° 622, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vidéké Koffi, Technicien Supérieur d'Etudes Géographiques, demeurant à Lomé DCNC, tél : 21-11-01 — 21-02-20 suivant réquisition du 30-8-1995, n° 17312.

Le mardi 26 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 356, au sud par le lot n° 349, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 355 et 348, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jondoh Comlan Jean Blaise, Directeur de Société, demeurant à Lomé, 21 rue des Cocotiers, mandataire de M. Padey Nicolas, tél : 21-13-32 suivant réquisition du 31-8-1995, n° 17313.

Le mercredi 27 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Zone Centrale Nord E2², préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2² et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 705 et à l'ouest par le lot n° 702, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kéléou Assima A. Aklesso, fonctionnaire, demeurant à Agoènyivé, tél : 22-20-70 suivant réquisition du 22-9-1995, n° 17358.

Le mercredi 27 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 1308, au sud par le lot n° 1312, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1310, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kéléou Assima Aklesso, fonctionnaire, demeurant à Lomé, tél : 22-20-70 suivant réquisition du 22-9-1995, n° 17360.

Le vendredi 1^{er} août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Totsivi Gbonvé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 50 ca, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par le lot n° 188, au sud par le lot n° 192, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 189 et 190, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boma Atta Baronda, commerçant, demeurant à Lomé, tél : 25-09-03 ; 25-09-07 suivant réquisition du 26-9-1995, n° 17362.

Le jeudi 28 août 1997 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djagblé-Gbama Kopé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 59 a 20 ca, connu sous le nom de Abobi Kopé et borné au nord par les propriétés Gakpé Kodjo et Edjameh K. Léopold, au sud par Gbama Attissogbui, à l'est par Gbama Dabla et Gbama Fangbédjé, à l'ouest par Lawson Solèm, dont l'immatriculation a été demandée par M. Edjameh Atsou Pierre, mécanographe, demeurant au 49, rue Guille-mard, mandataire de Mlle Edjameh V. Edwige, aide-soi-gnante à Lomé suivant réquisition du 10-10-1995, n° 17385.

Le mercredi 27 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 105, au sud par le lot n° 109, à l'est par le lot n° 107 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koffi Adoukoé, technicien supérieur de laboratoire, demeurant à Lomé Bè Klikamé, tél : 21-00-16 ; 21-27-20 suivant réquisition du 11-10-1995, n° 17391.

Le mercredi 13 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 74 ca, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Yovo, à l'est par la route de Kpogan, dont l'immatriculation a été demandée par M.

Yovo Kokou Antoine, promoteur commercial, demeurant à Dapaong ; tél : 22-36-94 ou 70-81-01, suivant réquisition du 24-10-1995, n° 17409.

Le vendredi 29 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 9, à l'est par un lot non identifiée et à l'ouest par le lot n° 205, dont l'immatriculation a été demandée par M. Salami Adébissi, employé de banque UTB, demeurant à Lomé Adidogomé, tél : 21-64-11 suivant réquisition du 2-1-1996, n° 17556.

Le mercredi 6 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Akodesséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 8 ca, connu sous le nom de Adanlékpossi-Kondji et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 23, dont l'immatriculation a été demandée par M. Atandji Komlan Anoumou, agent de banque UTB, demeurant à Lomé, tél : 21-64-11 suivant réquisition du 2-1-1996, n° 17560.

Le vendredi 29 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Nyékonakpoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 57 ca, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par un marécage, au sud par la rue Ampah Dossou prolongée, à l'est par la rue Kpétémé de 14 m et à l'ouest par la propriété Louis Atikpo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sédjro Bruno, instituteur, demeurant à Lomé, rue Kpétémé Nyékonakpoè, Etude de M^e L. T. Amah-Poyodé, notaire à Lomé, tél : 21-02-77 suivant réquisition du 30-1-1996, n° 17643.

Le lundi 25 août 1997 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Tamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 50 ca, connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° Z, à l'est par le lot n° Y et à l'ouest par le lot n° W, dont l'immatriculation a été demandée par Mme da Silveira Akua, commerçante, demeurant à Lomé Tokoin Tamé, Etude de M^e Afêkémé, notaire à Lomé, tél : 21-43-75 suivant réquisition du 7-2-1996, n° 17666.

Le jeudi 7 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 89 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 13, au sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par le lot n° 15, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Babalima Bafolima, employée au CASEF, demeurant à Lomé, 7 rue Dumashie Tokoin Ramco, tél : 21-02-77 suivant réquisition du 19-2-1996, n° 17684.

Le lundi 25 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a

27 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1073, au sud par une rue non dénommée de 21 m, à l'est par le lot n° 1069 et à l'ouest par le lot n° 1068, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tidjani Soumaila, agent commercial, demeurant à Lomé Tokoin Hédzranawoé, s/c D. F. Agboklu DGID, tél : 21-66-62 ; 21-47-55/56 suivant réquisition du 23-2-1996, n° 17694.

Le vendredi 1^{er} août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao Totsivi préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 87 ca 5, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1084, au sud par les lots n° 1081 et 1082, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1081, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Esso Akossoua, demeurant à Lomé s/c tél : 21-47-56 suivant réquisition du 6-5-1996, n° 17837.

Le mardi 5 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 20 a 72 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 20 et 21, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logossou Dissou Comlan, agent d'entreprise SATOM, demeurant à Lomé s/c M. Aléké K. Ernest, tél : 21-66-62 suivant réquisition du 21 mai 1996, n° 17863.

Le mardi 2 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 89 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 254, à l'est par le lot n° 252 et à l'ouest par le lot n° 256, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logossou Gbadoé, commerçant, demeurant à Lomé s/c M. Aléké K. Ernest, tél : 21-66-62 suivant réquisition du 21 mai 1996, n° 17864.

Le mardi 5 août 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 90 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 1395 bis et 1396 bis, au sud par le lot n° 1400 bis, à l'est par le lot n° 1398 bis et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logossou Dissou Comlan, agent d'entreprise SATOM, demeurant à Lomé s/c M. Aléké K. Ernest, tél : 21-66-62 suivant réquisition du 21-5-1996, n° 17865.

Le mardi 2 septembre 1997 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 36 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud, et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 84, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logossou Dissou Comlan, agent d'entreprise SATOM, demeurant à Lomé, mandataire de Mlle Logossou Ablavi Nataléa, élève demeurant à Lomé suivant réquisition du 21 mai 1996, n° 17866.

Conservateur de la Propriété Foncière
TATCHO Panesse

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 918/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Union des Volontaires pour le Développement Intégral » (U. V. D. I.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Développement intégral de l'homme surtout dans ses aspects socio-économiques et culturels. Pour ce faire, l'organisation s'attachera au développement de l'individu et de son milieu.

Lomé, le 14 août 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 987/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Délivrance et Fraternité des Coiffeurs, Coiffeuses et Tresseuses du Togot » (DEL-FRACTTO)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Regrouper et unir en son sein, tous les coiffeurs, coiffeuses et tresseuses en vue de la défense et de la sauvegarde de leurs intérêts moraux et matériels ;

— Etudier et analyser, à des fins constructives, tous les problèmes socio-économiques relatifs à leur profession ;

— Intervenir auprès des organismes compétents, la structuration des circuits bénéfiques de marchandises entrant dans l'ordre de leurs activités ;

— Veiller à la stricte application des règles d'hygiène et de la sécurité au niveau des installations opérationnelles des adhérents.

Lomé, le 1^{er} septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 988/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Centre d'Action pour la Réorganisation et l'Epanouissement du Monde Paysan » (C. A. R. E. M. P.)

Siège : Tsévié — Togo

Buts : Aider les structures de base à mieux s'organiser afin de mener à bien un projet économiquement rentable et de dégager le maximum de profit ;

— Promouvoir les groupements et coopératives agricoles, commerciaux et artisanaux ;

— Renforcer l'assistance sociale, technique et financière auprès de la masse paysanne ;

- Réduire le taux d'analphabétisme très poussé dans les communautés rurales.

Lomé, le 1^{er} septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1017/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Femmes initiatives Développement » (FID)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Promouvoir et renforcer les organisations des femmes autour des activités génératrices de revenus, des projets communautaires en milieu rural, périurbain et urbain ;

- Contribuer aux actions urgentes de lutte contre la pauvreté, aux solutions des problèmes démographiques et de la dégradation de l'environnement ;

Lomé, le 3 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1018/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Syndicat National des Treuillistes du Port Autonome de Lomé » (SYNATREPAL)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Défendre les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et les autorités du Port Autonome de Lomé de façon à leur assurer de meilleures conditions de travail et d'existence ;

- Prendre une part active à la définition et à la mise en œuvre de toutes mesures législatives et réglementaires concernant le travail des Treuillistes ;
- Informer et éduquer ses membres pour une meilleure prise de conscience professionnelle dans l'exercice de leur travail ;
- Lutter contre les exclusions de toute nature.

Lomé, le 3 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1028/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Association des Volontaires pour le Développement des Etats Africains (A. V. O. D. E. A)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Regrouper toutes les volontés éprises de paix, de sécurité, de justice, de tolérance, de liberté d'action, d'amour, de fraternité et d'entraide de tous les citoyens

du monde entier en général et de l'Afrique en particulier, sans distinction de nationalité, de race, d'ethnie, de sexe, de langue, de religion, de profession, d'âge et de sensibilités politiques ;

- Recommander les accords internationaux pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et les images ;
- Imprimer une impulsion à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture en collaboration avec les Etats membres ;
- Encourager et aider au maintien de la coopération entre les Nations Unies dans toutes les branches de l'activité économique, scientifique et socio-culturelle ;
- Permettre l'échange de mode de vie par le biais de mutation, dans les différents pays membres et le choix de travail.

Lomé, le 5 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1045/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Fédération Togolaise des Associations et Clubs UNESCO » (F. T. A. C. U.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Promouvoir la création au Togo des associations et clubs UNESCO ; aider à leur fonctionnement et en assurer le contrôle ;

- Contribuer à la formation des membres des clubs dans les domaines scientifiques, techniques, sociaux et culturels.
- Contribuer à une meilleure compréhension internationale conformément aux principes et idéaux de l'UNESCO et intéresser ses membres et l'opinion publique aux problèmes que l'UNESCO s'efforce de résoudre dans le monde ;
- Etablir des relations avec les organisations similaires existant dans les pays étrangers.

Lomé, le 8 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1064/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « Association des Masseurs Kinésithérapeutes du Togo » (A. M. KI. TO)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Fournir aux kinésithérapeutes du Togo les moyens de travailler ensemble au développement des soins kinésithérapeutiques afin de contribuer à l'amélioration de la santé de la population togolaise ;

- Aider ses membres à améliorer leur compétence et la qualité des soins fonctionnels.

Lomé, le 9 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1080/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « **Volontaires en Action pour le Développement** » (V. A. D.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Valoriser le travail manuel axé sur les travaux agricoles et artisanaux ;

- Favoriser les contacts humains par l'organisation des regroupements comme base de la paix ;
- Former ses membres à faire l'animation rurale et lutter contre la toxicomanie et les drogués ;
- Promouvoir un mode de vie meilleur basé sur la solidarité mutuelle, la compréhension, la justice et la paix au niveau des couches sociales.

Lomé, le 10 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1086/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « **Association Togolaise pour le Développement des Organisations Paysannes** » (ATO-DOP/ILD.)

Siège : Sokodé — Togo

Buts : Œuvrer pour l'organisation des groupements et associations, des initiatives locales de production, de transformation et de commercialisation ;

- Promouvoir les initiatives locales, rurales et semi-rurales ;
- Susciter et développer le goût du risque auprès des initiatives locales de développement (ILD).

Lomé, le 16 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1098/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'association : « **Association Togo-Vollaille** » (A. T. V.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Promouvoir l'élevage des vollailles

- Aider les jeunes à s'intéresser à l'aviculture.

Lomé, le 18 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1129/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « **Association de Développement et d'Assistance de Bè Pa de Souza** » (A. D. A. B. PA DE SOUZA)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Développement du quartier Bè Pa de Souza ;

- Assistance aux habitants et aux membres moralement et matériellement dans la mesure de ses possibilités.

Lomé, le 24 septembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1195/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « **Association pour la Promotion et le Développement Socio-Economique de la Famille** » (A. P. D. F.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Promouvoir le développement intégral et le mieux être de la famille dans les domaines : social, médical, alimentaire ;

- Installer des coopératives et des regroupements agro-pastoraux ;
- Venir en aide aux malades, aux handicapés, aux sinistrés, aux orphelins, aux enfants abandonnés, ou maltraités.

Lomé, le 9 octobre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1257/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « **Bureau International Catholique de l'Enfance** » (B. I. C. E.)

Siège : Lomé, 920 rue du cimetière, BP 12448, s/c de l'OCDI Lomé

Buts : Actions d'assistance, de bienfaisance, de recherche scientifique ou médicale tournées vers l'enfance.

- Amélioration des conditions de vie et de travail des portefaix

- Réinsertion des portefaix dans leur milieu d'origine
- Eveil précoce des enfants à l'âge préscolaire
- Sensibilisation de tous les acteurs engagés.

Lomé, le 20 octobre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1270/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Comité Villageois de Développement de Sivamé » (C. V. D. S.)

Siège : Aného — Togo

Buts : Regrouper toutes les personnes physiques jouissant d'une bonne moralité et disposées à apporter leur contribution intellectuelle, morale et matérielle aux actions de développement dudit village dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la culture ;

- Œuvrer par divers moyens au renforcement de la solidarité et de la fraternité entre tous les ressortissants du village et tous les membres de l'association.

Lomé, le 22 octobre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1381/MIS-SG-DAPSC-DSC du 6 Nov. 1997

Dénomination : « Flambeau de l'Alphabétisation des Ruraux » (FAR)

Siège : Dapaong — Togo

Buts : Alphabétisation fonctionnelle des jeunes ruraux (des campagnes) en français.

Lomé, le 20 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1375/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Recherche-Action pour le Développement Intégré » (R. A. D. I.)

Siège : Atakpamé — Togo

- Buts :** — Promouvoir l'auto-développement
- Promouvoir les entreprises et initiatives locales de développement

- Renforcer les capacités communautaires et la responsabilité des populations en matière de développement intégré.

Lomé, le 20 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1391/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Association des Jeunes pour la Culture et le Développement Intégré » (A. J. E. C. D. I.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : Aider les organisations paysannes à concevoir et à exécuter de petits projets générateurs de revenus

- Œuvrer au développement du monde rural à travers des actions concrètes dans le domaine de l'éducation et de la santé
- Lutter pour la protection de l'environnement.

Lomé, le 7 Novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1405-MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Association des Traducteurs et Alphabétiseurs pour la Promotion des Ecritures en Ben » (ATAPEB)

Siège : Dapaong — Togo

Buts : — Traduire la bible et les livres para-bibliques en ben (Moba)

- Vulgariser les Ecritures Saintes par textes et cassettes en ben
- Aider les organisations gouvernementales et non-gouvernementales dans le domaine de l'alphabétisation en ben
- Amener la population illétrée à se servir de la langue écrite dans leurs activités économiques.

Lomé, le 11 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1413-MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Club d'Etudes et de Respect de la Nature Élémentaire (CERNE)

Siège : Sokodé — Togo

Buts : — Respecter la nature et collaborer avec celle-ci pour une harmonie sociale et universelle

- Regrouper les amis de la nature et de la vie afin de connaître en profondeur ce qu'est la nature et l'environnement
- Eveiller et soutenir les initiatives de recherche et de spécialisation dans divers domaines sociaux et bionaturels
- Sensibiliser l'Homme pour la perfection et le maintien de sa santé par le respect de l'environnement en assimilant les produits de ses forêts, ses champs et son bercaïl
- Créer un cadre propice de réflexion, aux recherches et à l'orientation par les bibliothèques, les vidéothèques, les cinémathèques, le théâtre, le sport, les jeux et loisirs, les excursions, l'art.

Lomé, le 12 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1399 MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Centre d'Etude, de Recherche, d'Assistance, et d'Action Formation » (CERAAF)

Siège : Lomé - Togo

- Buts :** — Mettre en place un fond spécial à l'économie populaire ;
- Mener des actions rapides de repérage et création d'emplois ;
 - Opérer des interventions socio-économiques d'urgence ;
 - Développer l'esprit d'initiatives d'organisation et de gestion en matière de développement communautaire.

Lomé, le 10 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1424/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « COOPERATION INTER-COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT (C.I.C.D.)

Siège : Lomé — Togo

- Buts :** — Regrouper tous les jeunes de différent rang social sans distinction de sexe, de religion, de région et d'ethnie ;
- Œuvrer à l'insertion des jeunes dans la vie socio-professionnelle ;
 - Obtenir l'assistance des pouvoirs publics à tous les jeunes.

Lomé, le 12 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1425/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Comité de Défense des Intérêts et des Droits des Paysans Togolais (CDIDPT)

Siège : Tsévié — Togo

- Buts :** — Défendre les intérêts des paysans exploitants de sodabi en négociant avec le Gouvernement les modalités précises d'abattage des palmiers ;
- Réglementer la distillation de vin de palme en alcool sodabi sur toute l'étendue du territoire togolais ;
 - Créer des bureaux régionaux et locaux sur toute l'étendue du territoire.

Lomé, le 12 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1355/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : LES AMIS DE L'UNIVERS

Siège : DOKPLALA — KEVE

- Buts :** — Identifier, étudier, sélectionner, et co-initier des projets économiques viables et maîtrisables par la communauté et contribuer à leur financement en vue d'un développement socio-économique harmonieux ;
- Assurer un encadrement en vue de réaliser avec un suivi technique des initiatives et production locales dans les domaines suivantes; agriculture, élevage, culture maraîchère, éducation, santé, artisanat, infrastructures.

Lomé, le 4 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

N° 1439/MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : GROUPEMENT POUR LA PROMOTION DE L'ELEVAGE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ARTISANAT AU TOGO (GPEAAT)

Siège : Lomé — Togo

- Buts :** — Promouvoir l'élevage, l'agriculture et l'artisanat,
- Mener des actions pouvant soutenir le développement communautaire intégré, de jeunes déscolarisés en zone rurale et urbaine.

Lomé, le 13 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Gal Séyi MEMENE

n° 1374-MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : S. O. S. voyageurs

Siège : Lomé - Togo

Buts : — Aider les voyageurs blessés à bénéficier des premiers soins urgents appropriés dans les centres hospitaliers d'accueil.

— Créer au niveau de chaque centre hospitalier une structure de prise en charge des frais de ces soins à concurrence de 20.000 F CFA, le reste des frais étant à la charge du blessé ; un membre de l'ONG devant être sur place pour le suivi et la coordination des actions.

Lomé, le 5 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

n° 1377-MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : Agence Internationale de Parrainage
(A. I. PA.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Lutter pour l'amélioration des conditions de vie des orphelins au Togo ;

— Eduquer et sensibiliser les enfants contre les méfaits de la drogue, l'alcoolisme et le Sida ;

— Jumeler des familles rurales togolaises à des familles étrangères.

Lomé, le 06 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

n° 1441-MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : Association d'autopromotion et de développement (A.D.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : — Dispenser une formation aux hommes et aux femmes leur permettant d'être aptes à s'engager dans le développement de leur propre milieu.

— Amener les gens par une formation à s'interroger, observer, analyser et décider des actions communautaires de développement.

— Réhabiliter le métier d'agriculteur pour maintenir les jeunes dans leur milieu et ainsi limiter l'exode rural.

— Lutter contre la désertification.

Lomé, le 13 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

n° 1476-MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : Association pour le Développement Communautaire (A. D. E. C.)

Siège : Tsévié — Togo

Buts : — Recherche et mobilisation des fonds pour le financement d'action pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des communautés défavorisées ;

— Sensibilisation, formation et suivi de leurs projets ;

— Organisation des échanges entre les jeunes d'une part et les groupements d'autre part ;

— Représentation des organisations sœurs étrangères d'Associations au développement (ONG, Fondation, Association) ;

— Promotion du Développement Intégral des jeunes dans tous les domaines.

Lomé, le 14 novembre 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Seyi MEMENE

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 15236 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LXXVII, F° 176 appartenant à M. TAFFA Mourane, président directeur général du transit "TAYBA MOBA" demeurant à Lomé, 4. avenue Maman N'Danida.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 9.200 R.T. vol. XLVII, F° 64 appartenant à feu DJE-GUEDE Konye Antoine, Contrôleur de train ayant demeuré à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donnée au public de la perte de la copie du titre foncier N° 1.420 T. T. Vol. VIII, F° 90 appartenant aux héritiers de feu Messan Albert AHADJI.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 4191 de la République togolaise, vol. XXII, F° 69 appartenant à Mme Christine de SOUZA, demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 10688 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LIV, F° 146 appartenant à M. ETSI Emile, Directeur de Budget au Trésor, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 10745 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LV, F° 2 appartenant à M. AMEGADJEN Amah, Technicien Electronique, demeurant à Lomé, 14 Rue Champs de Course.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 20241 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. 102, F° 100 appartenant à M. AGBOBLI Komi Dougnon, Employé de Banque à la BTCI demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 19191 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. XCVII, F° 43 appartenant à M. AKUMAH E. Afantutsé Comptable à la Direction Total demeurant à Lomé-Tokoin Cité.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 1246 TT du Territoire Togolaise, Vol. VII, F° 117 appartenant au feu Guy Antoine BAMEZON, Géomètre-Dessinateur demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 7686 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. XXXIX, F° 151 appartenant à M. Ignace Tecco GOZO employé à la UAC demeurant en République du Congo.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 3.477 du territoire du Togo, Vol. XVIII, F° 153 appartenant à M. Raymond Amoni Maxell BROOHM, propriétaire de passage à Lomé.

Pour Deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 1.517 du territoire du Togo, Vol. VIII, F° 187 appartenant à Mme Bayi Pauline CHAKPALI, revendeuse, demeurant à Lomé Adoboukomé, 4, Rue Laperine.

Pour Deuxième Insertion

